

BDC • La mise (ou remise) en service d'un équipement de manutention / levage



Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- *Cette activité réglementaire a pour finalité la mise en œuvre d'essais techniques de l'équipement visant à vérifier son niveau de performance ainsi que l'efficacité des organes de sécurité.
Il s'agit de procéder à des tests de fonctionnement réalisés avec une charge d'essai qu'il aura au préalable défini.
Il est nécessaire de se référer aux données du constructeur et aux exigences réglementaires afin de vérifier que les conditions de sécurités sont respectées.
Il faut également s'assurer que les paramètres techniques sont atteints et pour cela les ajuster en agissant sur des éléments de réglages ou des remplacements de composants ayant atteint une limite d'usure.*

COMPÉTENCES

- Analyser les conditions d'exploitation et de maintenance d'un moyen de manutention / levage
- Paramétrer un équipement de manutention / levage
- Procéder à des essais de mise en service



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : (CQPM 0313)

État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de Professionnalisation
- POE Individuelle
- POE Collective
- Plan de développement des compétences
- CPF